



Fermiers contre la pauvreté

A l'occasion du Congrès de l'UAW, sa présidente rappelait la situation préoccupante des agriculteurs du Niger. Le président de la plateforme paysanne du Niger, Djibo Bagna, était d'ailleurs passé à la Maison de l'agriculture et de la ruralité pour en discuter. Il n'est pas facile de se rendre compte des difficultés que rencontrent les agriculteurs nigériens, quant à savoir comment nous pourrions leur apporter un appui, il faut obligatoirement choisir une bonne porte d'entrée, à la mesure de ce que l'on peut espérer leur apporter.



Marché de Balleyara, Niger

Les organisations paysannes du Niger en action

Ce qu'ambitionnent les membres du réseau AgriCord dont la FWA participe en compagnie du CSA, c'est de soutenir les organisations de producteurs, non seulement financièrement, mais en leurs proposant des compétences et les expériences que recèle le milieu agricole wallon. Au préalable, cela demande de mieux se rendre compte de la situation dans laquelle évoluent ces producteurs et leurs organisations et les moyens qu'ils utilisent pour l'améliorer.

Quelques données pour se situer

Le secteur agricole, au Niger, occupe une place essentielle, bien que seuls 12% du territoire national puisse être cultivé du fait de la faiblesse des précipitations et la pauvreté des sols. Le taux d'occupation de la population active par le secteur rural est supérieur à 80%. C'est en milieu rural que l'on retrouve le plus grand nombre de pauvres (86%). Dans ce contexte, soutenir les producteurs, c'est lutter contre la pauvreté.

La superficie totale cultivable du Niger est estimée à 15 millions d'hectares. En 2007, les superficies physiques emblavées au Niger tournent autour de 13,8 millions d'ha, dont environ 6,2 millions ha en mil, 2,8 millions ha en sorgho et 4,8 millions ha en niébé en système pluvial avec des rendements faibles (450 kg/ha en mil, 350 kg/ha en sorgho et 210 kg/ha en niébé).

Les productions sont pour l'essentiel fondées sur les cultures vivrières traditionnelles (mil et sorgho), qui représentent annuellement 2,2 à 3,5 millions de tonnes nettement en deçà des besoins des populations estimés à 3,8 millions de tonnes. Ce déficit s'explique par une réduction sensible des rendements (350 kg/ha actuellement contre 600 kg/ha dans les années 60). Le sous-secteur de l'élevage, fort d'un cheptel estimé en 2007 à 35 millions de têtes toutes espèces confondues, soit 13 millions d'UBT, demeure un atout indéniable pour le déve-

loppement économique du pays. Il est la deuxième activité de production et source de revenus des populations rurales après les cultures végétales. L'élevage reste très extensif et particulièrement sensible aux aléas climatiques.

Le potentiel de terres irrigables est évalué à 270 000 ha, et l'on estime que seulement 85 000 ha sont aménagés, dont 75 000 ha sont actuellement mis en valeur: 12 000 ha d'aménagements hydroagricoles, 53 000 ha de périmètres de contre saison, 10 000 ha de submersion contrôlée et quelques milliers d'hectares d'irrigations privées. Les superficies aménagées en collecte des eaux de ruissellement s'élèvent à environ 300 000 ha. Les principales cultures sont le riz, l'oignon, la tomate, les tubercules et le poivron.

Les organisations paysannes sont regroupées en fédérations et plateformes faitières

Il serait fastidieux d'énumérer toutes les fédérations actives au Niger, ainsi 29 d'entre elles font partie de la Plateforme paysanne du Niger avec laquelle le CSA entretient des liens directs de partenariat. Cette organisation fédérative s'apparente plus à un organisme comme le COPA, toute proportion gardée, qu'à la FWA qui dispose de structures propres qui relie directement les exploitations agricoles membres aux différents organes de leur organisation professionnelle.

L'analogie avec la FWA est plus forte si l'on compare les fonctions de la Plateforme paysanne du Niger qui sont la représentation de ses membres dans tous les lieux de décisions, le lobbying, l'information des membres. L'analogie avec la FWA est également vraie si l'on se réfère au niveau subnational, en particulier la représentation des exploitants nigériens auprès de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au travers du ROPPA, qui réunit les plateformes nationales de 13 pays.

Les 29 membres de la Plateforme paysanne du Niger n'ont pas tous la même dimension. On y distingue quatre à cinq grandes fédérations de poids,

en particulier Mooriben, AREN, la FUCOPRI et la FCMN-NIYA.

Mooriben - Fédération des Unions des Groupements Paysans du Niger (FUGPN) 25 unions, 1.288 groupements implantés dans 680 villages administratifs totalisant 62.609 membres

L'Association pour la Ré dynamisation de l'Élevage au Niger (AREN) regroupe 59 000 membres

La Fédération des unions des Coopératives de producteurs de Riz (FUCOPRI) regroupe 9 unions comprenant 37 coopératives rizicoles totalisant environ 20.937 chefs d'exploitation. La Superficie exploitée 7 500 ha/campagne, essentiellement dans les aménagements rizicoles (15% en culture pluviale).

La Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN-NIYA) La fédération compte 121 coopératives et 22 014 membres

Prise au sens large qui par ailleurs est celui retenu par la FAO, l'agriculture comprend également la pêche et la foresterie. Les fédérations représentant ces deux sous-secteurs sont également membres de la Plateforme paysanne du Niger.

Quelques instruments clés utilisés par les organisations de producteurs

La sécurité alimentaire est au cœur des préoccupations des organisations de producteurs du Niger. Elles mettent en œuvre divers instruments qui convergent pour améliorer la sécurité alimentaire des producteurs en agissant sur le besoin de crédit, de stockage et de la maîtrise de la mise en marché.

La banque de céréales consiste à stocker une partie de la récolte collectivement, dans un magasin, selon des modalités définies de commun accord. L'objectif principal d'une banque de céréales est à la fois d'assurer l'approvisionnement de proximité des ménages et de participer à la gestion et la sécurisation des récoltes des membres. La constitution d'un stock couvre les besoins en céréales de nombreux ménages en cas de pénurie. La banque de céréale contribue alors de façon significative à l'atténuation de la crise alimentaire dans les zones concernées. En période de pénurie, on peut également observer la limitation de l'augmentation des prix des céréales de base conséquence de l'existence des stocks des banques de céréales. C'est dire que la contribution des banques de céréales à l'atténuation des répercussions des crises est importante. Un autre effet non négligeable des banques de céréales est la contribution à la commercialisation d'une partie des récoltes des membres des groupements

Le warrantage, ou « crédit stockage », consiste à stocker des produits agricoles dans un entrepôt fiable appartenant à une organisation reconnue par des organismes de financement pour les utiliser comme garantie auprès d'une organisation de financement. Cette garantie en nature permet aux producteurs d'accéder à un prêt de quelques mois au moment de la récolte ; ils peuvent ainsi éviter de brader leurs produits en en différant la vente. C'est en même temps le stock et la fiabilité de l'organisme stockeur qui forme la garantie pour l'organisation de financement. Au Niger plusieurs organisations paysannes jouent ce rôle d'organisme stockeur et obtienne des financements pour leurs membres auprès d'une organisation de microcrédit en leur en garantissant le remboursement.

En avril-mai, les producteurs remboursent leur crédit à l'organisation paysanne laquelle rembourse l'organisation de microcrédit. Le magasin est alors ouvert, et le stock peut être retiré. Les producteurs peuvent également choisir de vendre le stock pour rembourser le crédit ; dans ce cas, la

vente a lieu en présence de l'organisation de financement, car le stock n'est jamais libéré avant le remboursement du crédit. Les frais de stockage sont pris en charge par les producteurs. En cas de non-remboursement à échéance du crédit, le stock est vendu par l'organisation de financement pour solder le crédit.

L'avance sur campagne consiste à avancer au producteur, en espèce, l'équivalent de la recette de la vente d'une partie de sa production future. Le producteur s'engage à en effectuer le remboursement en nature, lors de la récolte. La valorisation de la production et donc du remboursement est défini lors de l'octroi de l'avance. L'objectif visé est, d'une part, d'améliorer les conditions de vie des ménages pendant la soudure en leur permettant un accès à la nourriture sans recourir à l'endettement usuraire et, d'autre part, de soutenir la production en favorisant l'accès aux intrants et l'utilisation de la main d'œuvre dans ses propres champs au lieu d'être contraint de la louer à d'autres.

Le fondement de ce système est d'intervenir à un moment crucial de l'année où les ménages ont un double besoin de liquidités, d'une part pour acquérir les intrants et de disposer de la main-d'œuvre nécessaire pour assurer la fumure, l'entretien et le traitement des cultures et d'autre part, pour faire face à la soudure et acheter de la nourriture. L'avance est octroyée en deux tranches correspondant au début du sarclage et au stade de l'épiaison. A la récolte, le crédit est remboursé en nature sur la base d'un prix de cession du sac convenu avant l'octroi de l'avance. Le montant de l'avance à accorder à chaque bénéficiaire est donc proportionnel au nombre de sacs qu'il propose de vendre à la récolte. Les stocks remboursés sont gardés dans des magasins.

Le système génère des stocks qui peuvent être mis à contribution dans l'approvisionnement des ménages en semences et en céréales pendant la prochaine campagne d'hivernage. De ce fait, ils sont vendus prioritairement aux membres et banques céréalières villageoises des groupements à un prix inférieur à celui du marché.

Rien de théorique dans tout cela, ces instruments sont effectivement utilisés, mais il est vrai qu'ils sont loin d'être suffisamment diffusés et qu'il demeure d'importantes marges de progrès à réaliser pour que leur maîtrise soit complètement satisfaisante. Par exemple, le warrantage ne concernerait actuellement que 0,1% de la production du mil et du sorgho, base de la production céréalière. Il est aujourd'hui couplé avec des organismes de microcrédit, seuls effectivement présents sur le terrain, dont le taux d'intérêt annuel tourne autour de 25% l'an. A ce niveau d'intérêt, il n'est pas aisé d'assurer la rentabilité de telles opérations. Les chantiers sont ouverts, mais les édifices sont loin d'être terminés.



Cette page mensuelle est réalisée par le CSA - Collectifs Stratégies Alimentaires asbl. Le CSA est une ONG (agri-agence) membre d'AgriCord. Editeur responsable: CSA, Daniel Van Der Steen - 184 D, Boulevard Léopold II 1080 Bruxelles. www.csa-be.org Avec le soutien de la DGD (Coopération belge)